



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education specialisee

Question écrite n° 39205

Texte de la question

M Jean Beaufils appelle l'attention de M le ministre de l'education nationale sur la situation des eleves de sections d'education specialisee ages de plus de seize ans. Ces eleves sont aujourd'hui tolères dans les SES au-dela de leurs seize ans dans la limite des places disponibles mais en fait, aucune vraie structure n'est prevue pour les accueillir. Il lui demande s'il n'envisage pas une prolongation possible de la scolarite pour ces eleves entre seize et dix-huit ans de facon a leur permettre de suivre des stages en alternance dans les entreprises comme cela peut se pratiquer dans les classes preparatoires a l'apprentissage. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre a ces jeunes ayant suivi un enseignement specialise de s'insérer dans la vie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Beaufils Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39205

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1610